Nations Unies S/PV.8019



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8019e séance

Samedi 5 août 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

17-24720 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/674, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2371 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a exactement un mois, j'ai déclaré devant les membres du Conseil de sécurité que c'était un jour sombre pour le monde à cause des agissements dangereux et irresponsables de la Corée du Nord. Il y a près d'une semaine, j'ai dit qu'il était désormais temps de passer des paroles aux actes. Aujourd'hui, l'ensemble du Conseil de sécurité a convenu de mettre en demeure le dictateur nord-coréen, et, cette fois-ci, le Conseil a joint les actes à la parole. La résolution 2371 (2017), que nous avons adoptée aujourd'hui, est une mesure forte et concertée pour placer la Corée du Nord devant ses responsabilités.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a intensifié, en les portant à un tout autre niveau, les sanctions imposées à l'encontre de la Corée du Nord pour ses activités liées aux missiles balistiques. Les agissements irresponsables et imprudents de la Corée du Nord se sont révélés assez coûteux pour le régime. La résolution d'aujourd'hui représente l'ensemble de sanctions économiques le plus important jamais imposé au régime nord-coréen. Les autorités nord-coréennes paieront au prix fort d'avoir poursuivi le développement de leurs programmes nucléaire et de missiles, puisqu'elles vont perdre un tiers de leurs exportations et deleurs sources de devises. C'est l'ensemble de sanctions le plus strict à avoir été imposé à un pays depuis une génération. Ces sanctions auront des effets très sensibles et, ce faisant, donneront aux autorités nord-coréennes un aperçu des privations qu'elles ont choisi d'infliger au peuple nord-coréen.

Développer des missiles nucléaires et balistiques est onéreux. Les recettes que perçoit le Gouvernement nord-coréen ne servent pas à nourrir son peuple. Au contraire, le régime nord-coréen affame littéralement sa population et la réduit en esclavage dans des mines et des usines, afin de financer ces programmes nucléaires illégaux. Alors même que la famine se profile à l'horizon, et que le régime continue de demander une assistance internationale pour faire face à des inondations dévastatrices et une possible sécheresse dans le courant de l'année, ses démonstrations d'agressivité ont plus d'importance que son propre peuple.

Tout en réagissant face à la menace nucléaire que fait peser la Corée du Nord, les États-Unis continueront à défendre la dignité humaine et les droits du peuple nord-coréen. Ce sont les souffrances permanentes du peuple nord-coréen qui doivent rappeler au Conseil de sécurité que, bien que la résolution 2371 (2017) constitue une avancée notable, elle est loin d'être suffisante. La menace d'une dictature nord-coréenne nucléarisée et hors-la-loi est toujours là. Les Nord-Coréens sont toujours très nombreux à être confrontés à des conditions de vie inimaginables. Le régime nord-coréen continue de montrer que les violations généralisées des droits de l'homme vont de pair avec les menaces contre la paix et la sécurité internationales.

Je remercie chacun de mes collègues, qui ont tous travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que cette résolution soit mise aux voix. J'ai déjà souligné que la Chine a un rôle crucial à jouer sur les questions liées à la Corée du Nord. Je tiens à remercier personnellement la délégation chinoise des contributions importantes

qu'elle a faites à la présente résolution. Certes, le Conseil de sécurité a fait du bon travail, mais les membres du Conseil de sécurité – et tous les États Membres de l'ONU – doivent en faire davantage pour intensifier la pression sur la Corée du Nord. Nous devons œuvrer de concert pour appliquer intégralement les sanctions imposées aujourd'hui, ainsi que celles prévues dans les résolutions antérieures.

La mesure que nous avons prise aujourd'hui est importante, mais ne nous leurrons pas en imaginant que nous avons réglé le problème. Nous en sommes même encore très loin. La menace nord-coréenne n'a pas disparu. Sa dangerosité s'intensifie rapidement. Deux missiles balistiques intercontinentaux ont été tirés au cours du seul mois dernier. Des mesures supplémentaires sont nécessaires. Les États-Unis prennent et continueront de prendre des mesures défensives prudentes pour se protéger et pour protéger nos alliés. Nos exercices militaires conjoints annuels, par exemple, sont transparents et axés sur la défense. Ils ont lieu de façon régulière et ouverte depuis près de 40 ans. Ils continueront.

Notre objectif reste une péninsule coréenne stable, en paix, sans armes nucléaires. Nous ne voulons que la sécurité et la prospérité de tous les pays, y compris la Corée du Nord. Jusqu'à ce que ce soit le cas, la résolution d'aujourd'hui et les résolutions antérieures seront mises en œuvre dans toute la mesure possible pour intensifier au maximum la pression sur la Corée du Nord, afin qu'elle change de cap. Aujourd'hui est une bonne journée pour l'ONU. Nous aurons besoin de davantage de journées comme celle-ci si nous voulons régler pacifiquement la crise qui a été déclenchée par les actions illégales et dangereuses de la Corée du Nord. Comme je l'ai déjà dit, le temps presse. Mais aujourd'hui, nous avons fait un pas dans la bonne direction.

Je remercie une fois de plus mes collègues et leurs équipes de leur diligence et de leur appui en faveur de ce message fort envoyé au régime nord-coréen.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La menace que constitue la Corée du Nord ne pèse plus uniquement sur un seul pays ou une seule région. Au contraire, c'est une menace à laquelle nous sommes tous confrontés. Les deux essais effectués le mois dernier concernaient un missile intercontinental, ce qui étend la portée de la menace beaucoup plus loin qu'auparavant, et à beaucoup plus de pays. Dans un monde où les essais de missiles de la Corée du Nord semblent courants, soyons clairs : cette situation n'a rien de normal. Ne nous y trompons pas : à mesure qu'augmentent les capacités en missiles de la Corée du Nord, il en va de même de son indifférence et de son mépris à l'égard du Conseil de sécurité. Nous devons répondre à ce bellicisme par une condamnation claire et sans équivoque, assortie de conséquences claires et sans équivoque.

Aujourd'hui, nous avons interdit les exportations nord-coréennes de charbon, de minerai de fer, de plomb et de fruits de mer. Ces exportations sont pour Kim Jong Un un moyen crucial d'entretenir ses aspirations meurtrières. Pour parler clairement, si le régime nord-coréen s'entête dans sa poursuite irréfléchie d'un programme de missiles illégal et d'un programme nucléaire meurtrier, il disposera désormais de ressources considérablement diminuées pour ce faire.

Nous avons également plafonné le nombre de nationaux nord-coréens travaillant à l'étranger. Chaque année, la République populaire démocratique de Corée envoie des milliers de travailleurs ordinaires à l'étranger, où ils endurent souvent de mauvaises conditions et de longues heures de travail, et leur labeur permet d'alimenter en devises indispensables les coffres du Gouvernement nord-coréen. Il s'agit là sans aucun doute d'une forme d'esclavage moderne et, aujourd'hui, nous avons pris la première mesure pour y mettre fin. Le monde va maintenant surveiller et restreindre les permis de travail accordés à ces expatriés désespérés. Ceux qui sont déjà victimes de ce système abusif peuvent être assurés que le Royaume-Uni continuera d'œuvrer à la cessation complète de cet esclavage moderne institutionnalisé par la Corée du Nord.

La Corée du Nord porte l'entière responsabilité des mesures que nous avons adoptées aujourd'hui. En agissant en violation flagrante de ses obligations légales, en allant à l'encontre de la volonté du Conseil de sécurité, telle qu'exprimée dans maintes résolutions, la Corée du Nord a elle-même choisi la voie sur laquelle elle se trouve aujourd'hui. C'est une voie qui, au minimum, conduira à des souffrances supplémentaires pour son propre peuple et qui, au pire, pourrait se révéler catastrophique pour le monde entier.

Cela n'a pourtant rien d'une fatalité. La Corée du Nord doit renoncer à la voie de la provocation, et renoncer à la voie de l'escalade des tensions. Il n'y a aucune raison que la population nord-coréenne ne puisse pas connaître la même vie normale et prospère que ses voisins. Le monde ne la menacerait pas, mais l'accueillerait à bras ouverts. Alors, depuis cette salle, appelons une nouvelle fois la Corée du Nord à mettre fin à ses programmes

de développement nucléaire et de missiles, et à faire marche arrière. Appelons-la une nouvelle fois à accorder la priorité au bien-être de sa population plutôt qu'à ses programmes militaires illégaux et déstabilisateurs.

La sécurité et le bien-être de la Corée du Nord ne dépendent pas des armes nucléaires. Ils ne dépendent pas de missiles de longue portée. Ils ne dépendent pas d'un mythe selon lequel pour être autonome, il faut défier le reste du monde. Vivre dans un état de tension constante avec le monde ne saurait servir les intérêts du régime nord-coréen, et encore moins ceux de son peuple.

Nous avons fait un pas en avant. Nous avons dit d'une même voix que nous étions prêts à réagir de manière inédite au programme nucléaire irréfléchi de la Corée du Nord. Tous les pays doivent veiller à ce que ces mesures soient respectées. Tous les pays doivent honorer cette promesse. Cette fois-ci, les enjeux sont trop importants. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'échouer.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017), qui renforce les sanctions imposées par les Nations Unies à l'encontre de la Corée du Nord suite aux tirs de missiles balistiques intervenus les 3 et 28 juillet derniers. Nous remercions les États-Unis pour le leadership dont ils ont fait preuve dans cette négociation, ainsi que pour leur engagement sans faille sur ce dossier, qui revêt aujourd'hui plus que jamais une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales.

La Corée du Nord poursuit depuis des années maintenant le développement à marche forcée de ses programmes nucléaire et balistique, initiés au plus haut niveau du régime. Elle s'efforce, méthodiquement, d'acquérir un arsenal nucléaire opérationnel, au prix du sacrifice de sa propre population. Les tirs des dernières semaines nous ont fait franchir un palier supplémentaire dans la menace que constituent les programmes nord-coréens, en démontrant de manière claire la détermination de Pyongyang à mettre toute la communauté internationale à la portée de ses missiles. Il s'agit d'une situation inacceptable, qui met directement en cause notre sécurité à tous.

Ne nous y trompons pas : la menace est mondiale. Et au-delà même de cette menace, grave et directe, c'est également l'ensemble du régime de non-prolifération qui est en danger, alors même qu'il constitue l'un des piliers de notre système de sécurité collective. C'est pourquoi la faiblesse n'est pas une option, et c'est pourquoi la conviction de la France, depuis l'origine, est que seule une position de grande fermeté peut ouvrir la voie à la stratégie politique et diplomatique, qui est elle-même la seule issue possible à cette crise.

Dans ce contexte, il est plus que jamais urgent de mettre un terme aux programmes nucléaire et balistique nord-coréens et de ramener Pyongyang à la table des négociations. Pourtant, malgré nos avertissements répétés, la Corée du Nord n'a cessé ces derniers mois de braver toutes les injonctions du Conseil et de défier la communauté internationale dans son ensemble. Devant la gravité de la menace qui pèse aujourd'hui sur nous tous, il était urgent de marquer collectivement notre autorité. Car seule une pression diplomatique et économique maximale est susceptible d'entraver la poursuite des programmes, de ramener la Corée du Nord à la table des négociations et de favoriser une issue pacifique à la crise actuelle.

À travers cette résolution, et par-delà une condamnation sans ambiguïté des agissements injustifiables nord-coréens, le Conseil articule deux actions complémentaires : il sanctionne une nouvelle série d'individus et d'entités au cœur du fonctionnement du régime et de ses programmes, et il impose un embargo sur plusieurs secteurs d'activités clefs à même de fournir des liquidités pour financer les programmes illégaux de Pyongyang. Ces mesures, qui sont susceptibles de générer un manque à gagner pour le régime estimé à plus d'un milliard de dollars par an, sont clairement de nature à changer la donne. Elles soulignent la portée des outils à la disposition du Conseil, dont l'efficacité est décuplée lorsqu'il agit, comme c'est le cas aujourd'hui, de manière unanime. Elles sont bien évidemment assorties de clauses d'exemptions humanitaires, afin d'en réduire au minimum les conséquences sur la population nord-coréenne, qui n'est pas ciblée par ces mesures.

Cette nouvelle résolution constitue non seulement une réponse déterminée, mais également un nouvel avertissement. Cette dangereuse et irresponsable fuite en avant du régime, aussi irrationnelle dans son expression qu'elle est méthodique dans ses objectifs, doit cesser. La Corée du Nord doit prendre conscience que si elle s'obstine dans le choix de l'escalade et de la provocation, alors nous n'aurons d'autre choix que de renforcer davantage encore la pression. Et nous y sommes prêts : c'est l'un des messages que nous adressons unanimement aujourd'hui. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises déjà, les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de contraindre

Pyongyang à revenir sérieusement au dialogue. Face à l'entêtement irresponsable et injustifiable du régime nord-coréen, il n'y a aujourd'hui pas d'autre solution que la fermeté pour ramener ce dernier sur la voie de la raison et, sur cette base, ouvrir la voie à une issue politique et diplomatique de cette crise.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite de l'adoption de la résolution 2371 (2017) et salue les efforts déployés par les délégations qui ont participé à la rédaction et à la mise aux voix du texte sous le ferme leadership des États-Unis.

Les programmes nucléaires et de missiles balistiques que la Corée du Nord continue de développer ne sont pas loin de représenter le défi plus important de notre époque en termes de prolifération. L'Ukraine condamne vigoureusement la poursuite des activités illégales de Pyongyang. Outre ses manifestations extrêmement visibles qui prennent la forme d'essais nucléaires et de lancements de missiles, la Corée du Nord a également établi un système complexe de contournement des sanctions en vue de se soustraire aux restrictions et interdictions déjà en place. La résolution d'aujourd'hui non seulement renforce le régime existant, elle le durcit également en imposant de nouvelles sanctions sectorielles et ciblées et précise certaines mesures imposées précédemment par le Conseil de sécurité. Par ailleurs, elle confirme sans ambiguïté que le Conseil est disposé à entamer un dialogue sur le règlement pacifique et diplomatique de la situation sur la péninsule coréenne et déterminé à éviter de toucher la population nord-coréenne.

L'Ukraine a toujours été attachée à l'adoption de mesures multilatérales efficaces contre la prolifération des armes de destruction massive. Notre décision collective d'aujourd'hui démontre clairement l'unité et la volonté inébranlable du Conseil de répondre fermement à la menace qui pèse sur le régime mondial de non-prolifération. En outre, je tiens à souligner l'importance de veiller à ce que tous les États Membres mettent en œuvre rapidement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil afin que les sanctions puissent porter leurs fruits. Nous devons agir de concert au niveau mondial si nous voulons éliminer le risque de nouvelles provocations et freiner les ambitions nucléaires et balistiques débridées de la République populaire démocratique de Corée.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour la résolution 2371 (2017) et se félicite de son adoption à l'unanimité. L'unité des membres du Conseil de sécurité sur cette question est indispensable pour faire face à la grave menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales l'attitude de défiance de la Corée du Nord qui s'entête à poursuivre son programme nucléaire et de missiles balistiques. Rien qu'en juillet, elle a effectué deux tirs de missiles balistiques intercontinentaux – je le répète, deux tirs – en violation claire et flagrante de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Et si cela ne constituait pas déjà une violation suffisante, elle porte également atteinte au bien commun et à l'esprit de coexistence pacifique que l'ONU défend. L'Uruguay réitère une fois de plus que le Gouvernement nord-coréen doit respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et renoncer à ses intentions nucléaires.

Comme l'a indiqué ma délégation il y a quelques jours à l'occasion de la séance d'information organisée sous le thème « Questions d'ordre général relatives aux sanctions : renforcer l'efficacité des sanctions arrêtées par les Nations Unies » (voir S/PV.8018), les régimes de sanctions doivent être efficaces, l'efficacité étant entendue comme la réalisation du but ultime visé par les sanctions. Les régimes de sanctions doivent être conçus comme un outil qui permet au Conseil de sécurité d'atteindre un objectif et, pour être efficace, cet outil doit être complémentaire d'autres, tels que la médiation et le dialogue. L'objectif du régime de sanctions imposé à la Corée du Nord doit être de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne de manière pacifique.

À cet égard, je réaffirme ce qu'avait déjà indiqué ma délégation, à savoir qu'il faut œuvrer à la réduction des tensions dans la péninsule coréenne et n'épargner aucun effort pour reprendre le chemin du dialogue afin de trouver une solution définitive à cette grave situation. Il est, par ailleurs, nécessaire que les États Membres se montrent plus déterminés et disposés à se conformer aux obligations internationales et aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité, tout en évitant les conséquences humanitaires défavorables pour la population civile, en l'occurrence, nord-coréenne.

Enfin, je tiens à réaffirmer que l'Uruguay est déterminé à continuer à œuvrer en faveur d'une solution pacifique, diplomatique et politique afin de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question contiennent des dispositions explicites contre tout lancement effectué par la République populaire

démocratique de Corée en utilisant la technologie des missiles balistiques. La Chine s'oppose aux activités de lancement de la République populaire démocratique de Corée, qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et défient la volonté de la communauté internationale tout entière.

Nous avons toujours insisté sur l'importance de dénucléariser la péninsule coréenne, maintenir la paix et la stabilité dans la région et rechercher un règlement du conflit par le dialogue et la concertation. Nous avons toujours été fermement opposés au chaos et aux conflits sur la péninsule. Selon nous, c'est précisément l'objectif de la résolution 2371 (2017). Son adoption à l'unanimité par le Conseil démontre que la communauté internationale a une position unifiée en ce qui concerne la question nucléaire sur la péninsule.

Cette résolution comprend trois grandes composantes. Premièrement, elle impose de nouvelles sanctions visant le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. Deuxièmement, elle entend éviter toute incidence néfaste sur les activités qui ne sont pas interdites par elle, notamment les activités économiques et la coopération, ainsi que sur l'aide alimentaire et humanitaire. Troisièmement, elle appelle à la reprise des pourparlers à six, réaffirme l'attachement du Conseil à trouver une solution par des moyens pacifiques, diplomatiques et politiques et souligne l'importance pour les parties concernées de réduire les tensions dans la péninsule. Pour la Chine, ces trois composantes de la résolution sont indissociables les unes des autres, et toutes les parties doivent appliquer pleinement et avec sérieux les dispositions qui y sont énoncées.

La Chine déploie des efforts inlassables pour encourager la dénucléarisation de la péninsule et préserver la paix et la stabilité dans cette région. Le 4 juillet, la Chine et la Russie ont publié une déclaration conjointe sur la question de la péninsule coréenne. Nos deux pays ont présenté une feuille de route pour le règlement de cette question, une feuille de route qui s'appuie d'une part sur ce que la Chine considère comme la bonne approche, à savoir des efforts déployés en parallèle pour poursuivre la dénucléarisation de la péninsule et établir un mécanisme de paix reposant sur le principe d'un moratoire réciproque, par lequel la République populaire démocratique de Corée de suspendrait ses activités nucléaires et balistiques tandis que les États-Unis et la République de Corée suspendraient leurs exercices militaires à grande échelle, et, d'autre part, sur la démarche étape par étape proposée par la Russie. Cette initiative conjointe sino-russe est à la fois réaliste et applicable. Elle vise à s'attaquer simultanément aux symptômes et aux causes profondes du problème et à rechercher une solution grâce à une approche globale. Nous espérons que les parties concernées accueilleront positivement cette initiative et l'appuieront.

La Chine a pris note que les États-Unis ont récemment confirmé à nouveau qu'ils ne cherchaient pas un changement de régime ni à faire tomber le régime en République populaire démocratique de Corée et que leur priorité immédiate n'était pas de pousser en faveur de la réunification de la péninsule. Les États-Unis ont également indiqué que leurs troupes ne franchiraient pas le 38e parallèle. Nous espérons que les États-Unis traduiront ces « quatre non » en politiques concrètes en faveur de la République populaire démocratique de Corée. Renforcer le déploiement militaire dans la péninsule ne va pas dans le sens de la dénucléarisation ni du maintien de la paix et de la stabilité régionales. Le déploiement du système antimissile balistique THAAD ne permettra pas de résoudre le problème des essais nucléaires et des tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. En revanche, il compromet sérieusement l'équilibre stratégique de la région. Par conséquent, il est contraire aux intérêts stratégiques de sécurité des pays de la région, y compris la Chine.

La Chine exhorte vivement les parties concernées à stopper ce processus de déploiement et à retirer le matériel pertinent. Parvenir à la dénucléarisation et instaurer durablement la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne est dans l'intérêt de toutes les parties. Parallèlement, la Chine demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter les résolutions du Conseil et de cesser de prendre des mesures susceptibles d'accroître les tensions dans la péninsule.

Nous espérons que les parties concernées prendront immédiatement des mesures efficaces pour éviter que la situation ne s'aggrave, créer les conditions de la reprise des pourparlers et déployer des efforts pour remettre le plus rapidement possible le dossier nucléaire dans la péninsule sur la bonne voie, celle de la recherche d'une solution pacifique par le dialogue et la concertation.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2371 (2017) sur les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée.

Nous comprenons la nécessité d'arrêter le programme nucléaire et balistique de Pyongyang, qui est selon nous est inacceptable. Nous partageons le sentiment des États voisins de la région. Les tirs de missiles balistiques auxquels procède la Corée du Nord sans avertissement représentent un risque majeur pour le transport maritime et aérien dans la région, ainsi que pour les civils. Nous appelons les autorités nord-coréennes à mettre fin aux programmes interdits et à accepter de nouveau le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appelons également ce pays à adhérer à la Convention sur les armes chimiques.

Dans l'intervalle, tout le monde doit comprendre que la dénucléarisation de la péninsule coréenne sera difficile tant que la République populaire démocratique de Corée aura le sentiment qu'une menace véritable pèse sur sa sécurité. Or c'est de cette manière que la Corée du Nord perçoit l'intense activité militaire dans la région, sous la forme des manœuvres et exercices à grande échelle que les États-Unis et ses alliés y organisent, déployant des bombardiers ainsi que des forces aériennes et navales, y compris des porte-avions. Un autre facteur déstabilisateur est le déploiement sur le territoire de la République de Corée du système antimissile balistique américain THAAD. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'il s'agit là d'un facteur qui, en plus d'envenimer la situation, sape l'équilibre militaire global de la région et remet en question la sécurité des États voisins. Nous espérons que les assurances fournies par le Secrétaire d'État américain sont sincères et que les États-Unis ne cherchent effectivement pas à changer le régime en place en République populaire démocratique de Corée, à réunir de force la péninsule ni à intervenir militairement dans ce pays.

Nous sommes préoccupés que le paragraphe que nous avions proposé d'ajouter dans la résolution n'ait pas recueilli l'appui. Les péripéties militaires potentielles de part et d'autre pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur la stabilité régionale et mondiale. Nous soulignons que les nouvelles sanctions imposées par la résolution contre la République populaire démocratique de Corée ne peuvent être une fin en soi. Elles doivent être un outil pour inciter le pays à se réengager dans des pourparlers constructifs. On ne pourra pas régler la question coréenne uniquement en imposant des sanctions et en exerçant des pressions sur Pyongyang. Le règlement doit s'inscrire dans une stratégie politique qui reste à définir et à approuver, et à laquelle la République populaire démocratique de Corée doit être associée.

Les sanctions ne doivent pas être utilisées pour asphyxier l'économie de la République populaire démocratique de Corée ni pour aggraver délibérément la situation humanitaire. Je pense notamment aux sanctions prises de manière illégale et unilatérale contre les secteurs civils qui n'ont aucun lien avec les programmes balistiques ou nucléaires du pays. Ce type de sanctions peut entraîner une nette détérioration des conditions de vie de la population nord-coréenne, ce contre quoi les organismes humanitaires des Nations Unies mettent d'ailleurs en garde. L'expérience montre les effets destructeurs des mesures unilatérales lorsque les sanctions sont utilisées comme moyen universel de régler de tels problèmes, et non comme des instruments diplomatiques.

Il est clair que pour normaliser la situation dans la péninsule coréenne, nous avons besoin d'une approche globale qui passe par la fin des essais nucléaires et des tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée, le rejet du renforcement de l'infrastructure militaire et la réduction de la taille des exercices et manœuvres militaires. Il faut susciter la confiance entre les États de la région. Pour régler le problème de la péninsule coréenne, nous devons abandonner les schémas obsolètes et inefficaces et aborder la question au moyen d'approches originales et inédites. Les pressions et la politique d'isolement doivent être remplacées par le dialogue et la négociation, et telle est la dynamique que recherche la proposition sino-russe en faveur d'un moratoire réciproque et d'avancées parallèles.

Nous rappelons que nos deux pays ont élaboré cette feuille de route qui vise à prévenir l'emploi ou la menace de la force et propose de résoudre de façon globale tous les problèmes de la péninsule, y compris la question nucléaire, par des moyens politiques et diplomatiques, sans conditions préalables, grâce à des discussions politiques et à la reprise des pourparlers à six. Cette idée mérite l'attention car elle peut être un point de départ pour sortir de l'impasse et reprendre les négociations. Nous devons trouver des moyens de dialoguer avec les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et d'aborder véritablement la question du nucléaire et des missiles. Encore une fois, nous appelons l'attention sur la déclaration conjointe sino-russe du 4 juillet dernier sur le règlement de la situation dans la péninsule coréenne.

Nous voudrions également mettre en relief certains éléments controversés de la résolution. Bien sûr, Pyongyang viole les sanctions imposées à son encontre, mais le régime ne fournit pas d'éléments d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques. Il n'y a pas de lien direct entre l'application de la résolution 1540 (2004) et les actions officielles de Pyongyang. Il faut mettre fin à cette référence dans le contexte des sanctions. C'est contre-productif, y compris avant tout pour la résolution elle-même.

Plus que jamais, il faut rechercher ensemble une solution politique à la série de problèmes qui affligent la péninsule coréenne. Avec l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, les sanctions atteignent leurs limites et, pour notre part, nous sommes prêts à travailler de manière conjointe. Parallèlement, l'ONU doit intensifier ses efforts pour fournir une aide humanitaire à la population de la République populaire démocratique de Corée. Les exemptions prévues à cet effet, ajoutées à la résolution sur notre insistance, permettent d'y pourvoir.

M. Seck (Sénégal) **:** La délégation sénégalaise salue l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2371 (2017) sur la non-prolifération nucléaire en République populaire démocratique de Corée, et se réjouit de l'esprit constructif qui a présidé à sa négociation sous la plume de la délégation américaine.

Avec cette résolution, le Conseil de sécurité vient renforcer, pour la deuxième fois consécutive cette année, et la troisième fois en moins de 10 mois, les mesures de sanction à l'encontre des autorités de Pyongyang, en réaction logique à la poursuite méthodique de leur programme nucléaire et balistique militaire. En effet, le lancement des missiles balistiques effectué par la Corée du Nord, les 3 et 28 juillet 2017, en violation délibérée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne, et bien au-delà. C'est également une menace directe à la sécurité de la navigation aérienne et à la sûreté des millions de personnes vivant, travaillant ou voyageant dans la région, dans la mesure où il n'a été fait ni préavis ni notification de ces tirs, lesquels débordent largement l'espace territorial maritime et aérien de la République populaire démocratique de Corée pour impacter ainsi d'autres espaces densément peuplés et des plus fréquentés au monde.

Le Sénégal exprime donc sa vive préoccupation face à ces agissements et se fait l'écho du Secrétaire général António Guterres à l'endroit des autorités nord-coréennes, pour le plein respect de leurs obligations internationales dans ce domaine, et cela de façon claire, irréversible et vérifiable.

C'est consciente de tout cela que la délégation sénégalaise a voté pour la résolution 2371 (2017), laquelle, en plus du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager édictée à l'encontre de certains individus et entités, impose une interdiction sur les exportations de charbon, de fer et de minerais de fer, en même temps que des restrictions d'accès au système bancaire international.

La délégation sénégalaise reste dans l'attente du rapport que le Conseil de sécurité, par cette résolution, demande au Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006) sur la non-prolifération en Corée du Nord de lui fournir dans un délai de 15 jours, rapport devant mettre en exergue les matières additionnelles liées à la prolifération et aux armes conventionnelles, qui peuvent être rajoutées à la liste consolidée des mesures déjà en vigueur.

Un autre élément important d'appréciation qui a motivé le vote positif du Sénégal réside dans le fait que la résolution réaffirme le souci du Conseil d'éviter toute conséquence humanitaire négative des mesures imposées sur la population civile nord-coréenne, sur les activités économiques normales, sur la coopération ou encore sur la fourniture de l'assistance alimentaire. Le Sénégal se réjouit donc des exemptions ainsi accordées aux activités exercées par les missions diplomatiques et consulaires qui sont établies en République populaire démocratique de Corée, de même que celles liées à l'aide humanitaire menée par l'ONU ou en coordination avec celle-ci.

La délégation sénégalaise voudrait réaffirmer que cette série de mesures ciblées, prises pour répondre au défi que constitue le programme nucléaire balistique nord-coréen, doit faire partie intégrante d'une stratégie globale, politique, à même d'engager toutes les parties au dialogue, avec le soutien et l'accompagnement de la communauté internationale.

Voilà pourquoi, réitérant l'attachement de mon pays au règlement pacifique et diplomatique de cette question, je souhaiterais exprimer le soutien du Sénégal à la reprise des pourparlers à six pour parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne et favoriser l'existence pacifique des pays de la région dans

le plein respect de la souveraineté de chacun d'entre eux, ainsi qu'il ressort de l'engagement des parties dans leur Déclaration commune du 19 septembre 2005.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer notre appel à l'unité des membres du Conseil de sécurité, mais aussi de la communauté internationale, pour engager enfin cette phase cruciale de la situation dans la péninsule coréenne.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède salue l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2371 (2017), qui montre que le Conseil reste uni et que nous sommes pleinement déterminés à faire face à la menace croissante posée par les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Avec ce vote, le Conseil de sécurité continue d'assumer ses responsabilités et d'affirmer son autorité face à une crise qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

Le dernier tir de missile, une fois encore de portée intercontinentale, représente une nouvelle violation des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, au mépris de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. C'est une source de vive préoccupation pour la région et, en fait, pour le monde. Les dangers potentiels sont évidents, et la menace est croissante. Nous exprimons notre solidarité la plus profonde avec les pays voisins et leurs peuples, qui vivent constamment sous la menace du comportement hostile de la République populaire démocratique de Corée.

La Suède condamne dès lors dans les termes les plus vigoureux les derniers tirs. Nous demandons de nouveau à la République populaire démocratique de Corée de cesser tout développement de son programme de missiles balistiques et d'armes nucléaires. Nous l'exhortons à prendre des mesures immédiates en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons une fois de plus à la République populaire démocratique de Corée de renouer, rapidement et sans réserves, un dialogue crédible et constructif avec la communauté internationale, en vue d'honorer les obligations établies par le Conseil.

La communauté internationale doit, pour sa part, redoubler d'efforts pour appliquer intégralement et efficacement les résolutions en vigueur, et agir rapidement pour appliquer les nouvelles sanctions adoptées aujourd'hui. Tous les États Membres de l'ONU doivent tout mettre en œuvre à cet égard.

Dans le même temps, les sanctions seules ne permettront jamais de régler cette crise. Les sanctions doivent s'accompagner d'un dialogue et de mesures de confiance, afin de parvenir à une solution durable et à long terme. Il convient de toute urgence d'éviter l'escalade et de prendre des mesures pour préparer un réglement diplomatique, pacifique et global de la crise dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région.

Il est également d'une importance cruciale de rétablir les voies de communication intercoréennes. En tant que membre de la Commission neutre de contrôle, la Suède encourage vivement la République populaire démocratique de Corée à renouer des contacts et à rétablir une coopération avec la Commission au poste frontière de Panmunjeom. Cela contribuerait à réduire les tensions ainsi qu'à accroître la confiance et la transparence.

Nous devons contribuer à trouver des ouvertures diplomatiques, et nous saluons toutes les initiatives visant à promouvoir une solution pacifique et globale par la voie du dialogue. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil, il est profondément préoccupant que les tensions se soient accrues ces derniers mois, et le risque d'erreurs, de malentendus et de mauvais calcul est élevé. Un mécanisme régional de sécurité doit être l'objectif à moyen terme.

Il n'y a pas de solution militaire à cette situation. Nous appuyons fermement la résolution d'aujourd'hui et nous nous associons pleinement aux membres du Conseil pour condamner les agissements de la République populaire démocratique de Corée. Mais parallèlement, la diplomatie agissante visant à instaurer le dialogue et des négociations est également nécessaire de toute urgence. Nous demandons une fois de plus à la République populaire démocratique de Corée de renouer un dialogue crédible et constructif avec la communauté internationale.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017). Nous prenons acte du rôle de chef de file joué par les États-Unis sur cette question, et remercions la Mission des États-Unis de ses efforts inlassables qui ont abouti au résultat important de ce jour.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois cette année après la résolution 2356 (2017), le Conseil de sécurité envoie de nouveau un message sans équivoque à la

République populaire démocratique de Corée. La communauté internationale, unie pour condamner les provocations croissantes de la Corée du Nord, est déterminée à confronter ce nouveau degré de menace contre la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures supplémentaires. Comme en ont attesté les récents tirs de missiles balistiques intercontinentaux, que l'Italie condamne avec la plus grande fermeté, la Corée du Nord progresse illégalement vers l'obtention d'une capacité nucléaire opérationnelle, nuisant ainsi gravement à notre sécurité collective et au régime mondial de non-prolifération. Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui appelle des mesures proportionnelles.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui prévoit l'ensemble de sanctions le plus large et le plus complet que le Conseil ait imposé depuis de nombreuses années. Ces sanctions resteront en vigueur tant que la République populaire démocratique de Corée continuera de chercher à se doter d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous exhortons donc le régime nord-coréen à prendre immédiatement des mesures pour abandonner ses programmes nucléaires et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible. En consultation avec des partenaires clefs, l'Italie se tient également prête à appuyer, le moment venu, davantage de mesures restrictives autonomes, dans le cadre de l'Union européenne.

Nous réaffirmons que la préoccupation du Conseil de sécurité concerne le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et non son peuple, qui continue de souffrir tandis que les ressources qui pourraient être consacrées au développement économique sont détournées vers des programmes militaires, nucléaires et de missiles balistiques. Comme par le passé, nous resterons vigilants pour veiller à ce que ces nouvelles mesures restrictives n'aient aucune conséquence néfaste d'un point de vue humanitaire.

Si augmenter la pression sur les autorités nord-coréennes est essentiel à ce stade, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à faire des progrès crédibles en ce qui concerne son obligation de dénucléariser, pour permettre l'ouverture de négociations conduisant à une solution pacifique, comme l'indiquent les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne en date du 17 juillet 2017. À cet égard, l'Italie réaffirme que les sanctions ne sont pas une fin en soi mais un moyen d'encourager la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux dispositions pertinentes.

Enfin, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), je voudrais réitérer l'attachement indéfectible de l'Italie à la mise en œuvre intégrale et effective de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous communiquerons avec tous les États Membres de l'ONU afin de veiller à ce que ces dernières mesures adoptées soient appliquées rapidement et intégralement.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017), qui condamne avec la plus grande fermeté la poursuite des essais de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation de diverses résolutions du Conseil de sécurité. La mesure prise aujourd'hui, qui impose de nouvelles sanctions en guise de conséquences, est donc appropriée.

Il est important que nous continuions de préserver l'unité du Conseil face à ce problème. À notre avis, il s'agit peut-être du facteur critique le plus susceptible de permettre, à terme, une avancée si, de surcroît, la question est traitée avec le plus grand soin et une grande sagesse.

Les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée font peser de graves menaces sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est absolument crucial que la République populaire démocratique de Corée cesse immédiatement ses actes de provocation afin d'atténuer les tensions dans la péninsule coréenne et de prévenir une nouvelle escalade de la situation. C'est pourquoi nous pensons que la mesure prise par le Conseil de sécurité était devenue inévitable.

Il est de plus en plus évident que cette situation pourrait devenir incontrôlable si elle n'est pas gérée correctement. Nous pensons qu'il est important de consentir des efforts supplémentaires pour tenter de créer des options diplomatiques en vue de régler un problème qui, de fait, est à la fois complexe et dangereux.

Une chose est indéniable et, là-dessus, toutes les personnes raisonnables doivent être unanimes : des canaux de communication sont nécessaires pour éviter le risque d'une erreur d'appréciation et pour réduire les tensions dans la péninsule coréenne. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de trouver un règlement politique et diplomatique durable et global à la question de la République populaire démocratique de

Corée, par la voie du dialogue et de la négociation. C'est véritablement une bonne chose que la résolution qui vient d'être adoptée en tienne compte. Cela exige de la République populaire démocratique de Corée qu'elle renoue avec ses engagements internationaux en matière de dénucléarisation et se conforme pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, le dernier tir de missiles balistiques effectué par la République populaire démocratique de Corée nous rappelle que l'application intégrale des résolutions du Conseil par tous les États Membres est aujourd'hui encore plus essentielle que jamais. Nous pensons que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et le Groupe d'experts qui l'appuie continueront de jouer un rôle charnière à cet égard, et il faut les encourager à intensifier encore leurs échanges avec les États Membres, aux fins d'améliorer l'application de ces mesures.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus la ferme volonté de l'Éthiopie à continuer d'œuvrer en faveur de la l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité, y compris celle que nous avons adoptée aujourd'hui.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous appuyons l'adoption de la résolution 2371 (2017), qui prévoit des sanctions sévères dans le but de persuader Pyongyang de changer de cap et de privilégier un avenir exempt d'armes nucléaires. La résolution laisse également une place à la reprise du dialogue d'un mécanisme de négociation à six parties.

Le Kazakhstan condamne fermement les tirs irresponsables et dangereux de missiles balistiques internationaux de longue portée effectués par la Corée du Nord, car ils sapent les efforts internationaux que nous déployons collectivement pour renforcer la paix et la sécurité régionales et, en définitive, internationales. De telles actions sont en violation grave des résolutions du Conseil de sécurité et constituent une menace pour la paix. En outre, elles déstabilisent la situation dans la région de l'Asie du Nord-Est, de même qu'à l'échelle mondiale.

La politique irresponsable de la République populaire démocratique de Corée a des effets néfastes sur le processus mondial de non-prolifération nucléaire et entrave nos efforts collectifs visant à assurer un avenir exempt d'armes nucléaires pour la planète. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à abandonner ses ambitions nucléaires, au profit de la sécurité et du développement de son peuple et dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Du fait de la menace que représentent les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, il est impératif que toutes les parties concernées redoublent d'efforts pour trouver une solution mutuellement acceptable en reprenant rapidement les négociations. Régler cette situation ne sera possible que par le dialogue et non par une quelconque stratégie militaire déclenchée par les actes de provocation des autorités nord-coréennes.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017). Nous tenons à remercier les États-Unis de jouer un rôle de chef de file sur cette question. Nous voulons également remercier tous les autres membres du Conseil de leur appui et de leur travail, qui ont rendu possible cette adoption aujourd'hui.

La nécessité d'une condamnation énergique par le Conseil de sécurité des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques de la Corée du Nord a considérablement augmenté depuis un an et demi. Depuis janvier 2016, la Corée du Nord a effectué deux essais nucléaires et quelque 40 tirs de missiles balistiques. Le nombre et la fréquence de ces essais suffisent à montrer à quel point ces provocations sont inédites et inacceptables.

Non seulement leur nombre est scandaleux, mais les progrès qualitatifs enregistrés sont, en outre, profondément alarmants. Ne serait-ce que le mois dernier, deux tirs de missiles balistiques de portée intercontinentale ont été effectués, et le deuxième lancement était déjà plus avancé technologiquement que le premier. Les images diffusées à la télévision japonaise du dernier lancement montrent qu'il était visible à l'œil nu depuis Hokkaido au moment de tomber dans la mer au large des côtes japonaises. Si la trajectoire du tir avait été moins élevée, la portée du missile aurait couvert la moitié du globe. Cela montre clairement qu'il ne s'agit plus seulement d'une menace régionale, mais bien d'une menace mondiale imminente pour tous les États Membres.

La Corée du Nord semble déterminée à poursuivre le développement de son programme nucléaire. En mars 2016, le Conseil de sécurité a réagi au quatrième essai nucléaire en adoptant la résolution 2270 (2016), la plus détaillée jusqu'alors, qui adressait à la Corée du Nord un message clair pour lui signifier qu'elle

devait mettre fin à son programme nucléaire. Après le cinquième essai nucléaire en septembre 2016, le Conseil de sécurité a envoyé un message encore plus fort par le biais de la résolution 2321 (2016). En dépit de cela, la Corée du Nord a continué de faire fi des appels de la communauté internationale en s'obstinant à poursuivre son programme de développement nucléaire et de missiles. Cela a conduit à l'adoption aujourd'hui de la résolution 2371 (2017). Cette résolution est robuste et réduira les recettes du régime nord-coréen d'environ un milliard de dollars. Elle lance un appel urgent à la Corée du Nord pour qu'elle modifie son comportement.

À ce stade, il est clair pour tous que la Corée du Nord n'est pas prête à reprendre un dialogue digne de ce nom. Si nous voulons qu'elle change de comportement, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à accroître la pression. Tous les Membres de l'ONU doivent faire la preuve d'un engagement renouvelé à appliquer rigoureusement et complètement les résolutions existantes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous venons d'adopter. Le Japon continuera de collaborer étroitement avec les membres du Conseil et tous les États Membres pour parvenir à une solution globale aux problèmes liés à la Corée du Nord.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie réaffirme sa condamnation la plus ferme et la plus catégorique des essais nucléaires et du lancement de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, et nous l'appelons à renoncer à son programme nucléaire et de missiles de façon complète, vérifiable et irréversible.

La Bolivie a voté pour la résolution 2371 (2017) aujourd'hui en raison de sa vocation pacifiste. Nous ne croyons pas à la guerre en tant que moyen de résoudre les problèmes mondiaux auxquels la communauté internationale est confrontée. De même, nous tenons à préciser que l'État plurinational de Bolivie estime que les sanctions ne doivent pas être une fin en soi. Dans la situation actuelle, elles doivent aider les parties concernées à s'asseoir à la table du dialogue. Nous pensons également que les sanctions adoptées aujourd'hui doivent avoir l'incidence la plus faible possible sur la population civile et ne pas nuire à la situation humanitaire en Corée du Nord.

Nous exhortons toutes les parties impliquées à éviter toute surenchère dans les propos et tout acte susceptible d'exacerber les tensions et de mettre en péril la paix et la sécurité internationales dans la péninsule coréenne. Nous saluons l'initiative chinoise de double moratoire, qui vise une cessation simultanée des lancements de missiles balistiques et des essais nucléaires, d'une part, et des manœuvres militaires sur la péninsule coréenne, d'autre part, et lui réaffirmons notre appui. De même, nous nous félicitons que la résolution adoptée à l'unanimité aujourd'hui réaffirme le soutien aux pourparlers à six et appelle à leur reprise. Nous exhortons toutes les parties concernées à abandonner toute option militaire et à reprendre le dialogue en vue de parvenir à une solution pacifique, diplomatique et politique.

En notre qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), nous soulignons que les dispositions de la résolution 1540 (2004) ont pour objectif d'établir une plate-forme d'assistance et de coopération entre les États afin d'empêcher les acteurs non étatiques d'accéder aux armes de destruction massive. Nous sommes complètement opposés à ce qu'on l'utilise comme un mécanisme de coercition ou un canal de sanctions contre des États Membres de l'ONU. Enfin, nous rejetons catégoriquement l'application de sanctions unilatérales, qui constituent une violation flagrante du droit international, étant donné qu'il s'agit de mesures illicites qui imposent la compétence et la juridiction internes d'un État à un autre en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de l'Égypte.

L'Égypte s'est jointe au consensus international et a voté pour la résolution 2371 (2017) que le Conseil a adoptée aujourd'hui, en raison de son engagement indéfectible à préserver la crédibilité du système de non-prolifération nucléaire ainsi que celle du Conseil. Elle est également convaincue qu'il est important de faire en sorte que le Conseil de sécurité, ainsi que tous les organes des Nations Unies et toutes les parties internationales puissent s'acquitter de leur mandat et de leurs responsabilités en la matière, comme elle le fait elle-même. Nous pensons par ailleurs que toutes les menaces similaires doivent être traitées avec le même sérieux que celles touchant à la non-prolifération des armes nucléaires, et que des efforts doivent être faits pour parvenir à l'universalité du Traité de non-prolifération des armes nucléaires sans faire deux poids, deux mesures.

L'Égypte est consciente de la nature de la menace que les violations récurrentes des résolutions du Conseil

de sécurité par la Corée du Nord font peser sur la paix et la sécurité internationales et régionales. À cet égard, nous réaffirmons notre espoir de voir toutes les parties concernées s'engager à œuvrer en faveur d'un règlement pacifique de la crise dans la péninsule coréenne, faire preuve de retenue et prendre des mesure de désescalade réciproque afin de paver la voie à un retour à la table des négociations, et ce, de façon à préserver les intérêts de toutes les parties concernées et de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Une fois encore, l'Égypte accueille avec satisfaction toute initiative ou idée constructive à même de promouvoir, par le biais des négociations et du dialogue, la dénucléarisation de la péninsule coréenne, une paix durable et la réunification des deux Corées.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance d'aujourd'hui et d'avoir invité ma délégation à y participer.

Une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée a fait la sourde oreille aux avertissements fermes de la communauté internationale et a répondu par des provocations encore plus graves. Conjugués à son programme nucléaire, les tirs de missiles provocateurs auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé le 4 juillet, puis le 28 juillet, font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales qui exige des actions concertées au niveau mondial. Ces actes irresponsables de défi aux appels répétés de la communauté internationale doivent faire l'objet de mesures plus fermes, afin que la République populaire démocratique de Corée assume les conséquences de ses violations flagrantes des normes et obligations internationales. C'est pourquoi la République de Corée accueille avec satisfaction et appuie pleinement l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017). Je voudrais saisis cette occasion pour remercier les États-Unis de leur rôle de chef de file et de leur engagement, ainsi que tous les autres membres du Conseil, y compris la Chine, de leur esprit de coopération.

La résolution 2371 (2017) introduit des mesures robustes d'interdiction sectorielle qui permettront de couper l'entrée de devises en République populaire démocratique de Corée, devises qui pourraient être détournées vers son programme illicite d'armes de destruction massive. Nous pensons que ces mesures vont grandement contribuer à limiter la capacité de la République populaire démocratique de Corée de continuer à développer ses activités liées aux armes de destruction massive. En adoptant cette résolution à l'unanimité aujourd'hui, le Conseil de sécurité prouve une fois de plus que la communauté internationale restera résolument unie dans sa volonté de stopper le comportement irresponsable et déstabilisateur de la République populaire démocratique de Corée.

Pour pousser la République populaire démocratique de Corée à changer de cap, plus que tout, il est indispensable d'appliquer de manière intégrale et rigoureuse les multiples résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions. La République de Corée restera déterminée à aider les autres États Membres dans leurs efforts pour appliquer pleinement et efficacement ces résolutions, y compris la résolution 2371 (2017) adoptée aujourd'hui.

À l'évidence Pyongyang continue d'agir sous l'illusion que ses programmes nucléaires et de missiles balistiques peuvent garantir sa sécurité. Bien au contraire, son désir obsessionnel de vouloir développer de tels programmes ne fera que renforcer la détermination déjà grande de la communauté internationale. Aussi loin que la République populaire démocratique de Corée aille dans la poursuite de son ambition nucléaire, notre détermination à l'en empêcher ne faiblira jamais. Pyongyang devrait donc se garder de tester plus avant la fermeté de notre volonté collective. Et j'espère sincèrement que la République populaire démocratique de Corée finira par se tenir du bon côté de l'histoire en choisissant la voie de la dénucléarisation.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 16 h 10.